



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRES

Décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables
aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.27.27

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

Service des Travaux Publics
BP 13 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.14.50 – 72.26.26
Courriel: tpwallis.architecte@mail.wf / tpwallis.reglementation@mail.wf

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Reconstruction du pont de la rivière de Sauma au village de Vaisei, district de Sigave, Ile de Futuna

II.2 Code CPV principal

45221100-3

II.3 Type de marché

Travaux de construction de ponts à prix global et forfaitaire comportant une tranche ferme (TF) et une tranche optionnelle (TO)

II.4 Informations sur les lots

Lot unique.

II.5 Description des lots

Sans Objet

II.6 Lieu de livraison et d'exécution

Village de Vaisei, District de Sigave, Ile de Futuna, Territoire des Îles Wallis et Futuna, Pacifique Sud

II.7 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

II.8 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des deux tranches : la tranche ferme et la tranche optionnelle sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement.

II.9 Variantes

Les variantes sont autorisées, telles que définies dans le cahier des charges.

II.10 Informations sur les options

Le présent appel d'offres comporte une tranche optionnelle.

II.11 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget du Territoire rémunérées selon les prescriptions du CCAP

III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

IV. Procédure

IV.1 Type de procédure

Marché public passé par appel d'offres en application du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

18 août 2017 à 11h30

à l'adresse suivante :

Service des Travaux Publics
BP 13 – Mata'Utu – 98600 Wallis

IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement - Langue - Prix

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Les offres et tous les documents associés seront rédigés en langue française.

Tous les prix du marché sont exprimés en Francs Pacifique (XPF), monnaie de compte et de paiement.

V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis



The image shows a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA' around the perimeter and 'MATA'UTU' in the center.